

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire de mai 2021** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **3 mai 2021** à 20h00 au Centre municipal.

Présences :

Le maire  
Les conseillers,

M. Léo Gignac  
M. Daniel Perron, *siège #1*  
M. François Savard, *siège #2*  
M. Luc Gignac, *siège #3*  
M. Raymond Groleau, *siège #4*  
M. Jesse Boulette, *siège #6*

Absence :

Mme Huguette Chalifour, *siège #5*

En considération du renouvellement de l'état d'urgence sanitaire instauré par le décret ministériel numéro 596-2021 du 28 avril 2021, la présente séance s'est tenue en présence des membres du conseil, mais sans la présence du public, afin de respecter les dispositions sanitaires et les directives émises par le gouvernement du Québec pour contrer la pandémie de la COVID-19.

M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

**70-05-21**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de M. Luc Gignac la présente séance ordinaire du 3 mai 2021 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Léo Gignac, maire. Il est 20h00.

**71-05-21**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Raymond Groleau,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté sans l'ajout de sujets aux affaires nouvelles et de laisser celui-ci ouvert tout au long de la présente séance.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la population n'a été transmise au bureau municipal s'adressant aux membres du conseil pour la présente séance.

**72-05-21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel que rédigé.

73-05-21

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Un avis de motion est donné par M. Daniel Perron, conseiller, au siège numéro 1, relativement à l'adoption à une prochaine séance du conseil, du règlement 02-2021 modifiant le règlement 06-2018 sur la gestion contractuelle.

74-05-21

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 02-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 06-2018 sur la gestion contractuelle a été adopté par la municipalité le 22 novembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID+19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par M. Daniel Perron, conseiller au siège numéro 1, relativement à l'adoption du règlement 02-2021 modifiant le règlement 06-2018 sur la gestion contractuelle;

M. Raymond Groleau, conseiller au siège numéro 4, présente et dépose le projet de règlement 02-2021 modifiant le règlement 06-2018 sur la gestion contractuelle.

75-05-21

**ADOPTION D'UN PLAN D'INTERVENTION DE L'ESPACE LIBRE DE L'ANCIEN LOGEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**à sa séance ordinaire tenue le 22 mars 2021, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 47-02-21 relativement à un appel de propositions de services professionnels pour la conception d'un abri au-dessus de la rampe d'accès universel du centre communautaire;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Luc Gignac,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit poursuivi l'appel de proposition pour la conception d'une couverture et de murs de confection conventionnelle, permanent et durable, à ajouter à la rampe d'accès universel du centre communautaire;

**QUE** soit autorisé M. Raymond Groleau, conseiller au siège numéro 4, à solliciter une aide financière à la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf pour la réalisation du projet de construction.

76-05-21

**AUTORISATION DES VACANCES ESTIVALES DU PERSONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE**, M. Christian Fontaine, directeur-général et secrétaire-trésorier, a déposé sa demande vacances estivales pour les semaines débutant les 18 juillet, 25 juillet et 1er août 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Guylaine Delisle, adjointe administrative a déposé sa demande vacances estivales pour les semaines débutant les 25 juillet, 1 et 8 août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** des avis de fermeture des services administratifs de la municipalité pour la période de vacances estivales des employés municipaux seront affichés au bureau municipal et diffusés aux différentes clientèles de la municipalité ;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Daniel Perron,

Adopté à l'unanimité des membres présents,

Et il est résolu :

**QUE** soient autorisées les vacances de M. Christian Fontaine, directeur-général et secrétaire-trésorier et de Mme Guylaine Delisle, adjointe administrative, qui se dérouleront durant les semaines débutant les 25 juillet, 1er août et 8 août 2021.

77-05-21

**APPROBATION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ESTIVALES**

**CONSIDÉRANT QUE** les jours d'ouverture du bureau municipal sont le mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine de l'année, sauf pour les périodes de vacances estivales et hivernales où le bureau est fermé selon une période fixée par résolution du conseil pour chaque période ;

**CONSIDÉRANT QUE** des avis de fermeture des services administratifs de la municipalité pour la période de vacances estivales des employés municipaux seront affichés au bureau municipal et diffusés aux différentes clientèles de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier viendra durant sa période de vacances pour la préparation de la séance ordinaire du conseil du 9 août 2021 ;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Raymond Groleau,

Adopté à l'unanimité des membres présents,

Et il est résolu :

**QUE** soit autorisée la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales qui se déroulant du 23 juillet au 9 août 2021.

78-05-21

**DEMANDE DE FINANCEMENT À INITIATIVE CANADIENNE POUR LES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ POUR L'AMÉLIORATION ET LA SÉCURISATION DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**à sa séance ordinaire tenue le 22 mars 2021, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 47-02-21 relativement à un appel de proposition de services professionnels pour la conception d'un abri au-dessus de la rampe d'accès universel du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans son plan d'intervention de l'espace libre de l'ancien logement adopté séance tenante, le conseil municipal a maintenu l'appel de proposition en cours pour la conception d'une couverture et de murs à ajouter à la rampe d'accès universel localisée actuellement à l'extérieure du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Initiative canadienne pour les collectivités en santé offre un financement à un large éventail d'organismes, dont les municipalités locales, pour des projets, des programmes et des services qui aide les collectivités à créer des espaces publics sécuritaires et vivants, à améliorer les options en matière de mobilité, et à fournir des solutions numériques novatrices pour augmenter la connectivité sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** rendre plus accessible notre centre communautaire qui habite le bureau municipal est un exemple d'amélioration qui peut faire l'objet d'une aide financière à l'Initiative canadienne pour les collectivités en santé;

**CONSIDÉRANT QU'**un deuxième cycle de financement ouvrira le 14 mai 2021 et que la municipalité a jusqu'au 24 juin 2021 pour soumettre sa demande;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Luc Gignac,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit autorisé M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter une demande d'aide financière à l'Initiative canadienne pour les collectivités en santé pour le projet de couverture et de murs à ajouter à la rampe d'accès universel localisée actuellement à l'extérieure du centre communautaire.

**79-05-21**      **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Jesse Boulette,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** le Conseil autorise le paiement des comptes présentés sur la liste des comptes à payer d'avril 2021 et déposés pour approbation, pour un total de 13 502.96 \$.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE D'AVRIL 2021**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du bordereau de correspondance du mois d'avril 2021.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

**80-05-21**      **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** la présente séance soit levée. Il est 21h00.

---

Léo Gignac  
Maire

---

Christian Fontaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier